



LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT

MAJ LE 04/05/2026



EHPAD Mireille VIDAL 2 Chemin des
Tiradous34 630 Saint-Thibéry – 04 67 77 06 22

EHPAD Mireille VIDAL
2 Chemin des Tiradous
34630 Saint-Thibéry

Tél 04 67 77 06 22

Email : ehpad.mvidal@saint-thibery.fr



1. Le mot de la Directrice

« Préserver au maximum l'autonomie et la qualité de vie de nos résidents est notre priorité. Nous restons convaincus que l'entrée dans notre résidence ne signifie pas l'arrêt de vos anciennes activités, mais plutôt une continuité. Aussi chaque résident peut, à son rythme et en fonction de ses possibilités, rester maître de ses choix de vie.

L'accompagnement médico-social est garanti selon les besoins de chacun.

En tant que Directrice, je veille à ce que chaque résident, tout comme chaque membre du personnel soit respecté dans sa dignité, ses choix.

Je serai toujours attentive à la qualité des projets de vie de chaque personne accueillie. Tout le personnel s'attache à faire de la résidence Mireille Vidal, un lieu accueillant et convivial.

Je reste à votre disposition à chaque instant, mais aussi à l'écoute de votre famille, votre entourage.

Notre engagement est de rester proche de chaque résident et notre volonté est de préserver l'ambiance familiale, la qualité des accompagnements. Notre

établissement s'inscrit et s'appuie sur son territoire pour
rester un lieu de vie, un lieu d'envies. »

Bienvenue chez Nous !

Madame Marie CASTAGNIÉ

Directrice de l'EHPAD « Mireille Vidal » à Saint Thibéry.



2. Bienvenue au sein de la résidence Mireille Vidal

La résidence Mireille VIDAL est un établissement communal géré par le C C A S, Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Thibéry, présidé par le Maire de la commune, Monsieur Jean AUGÉ.

Saint-Thibéry est une commune située à 20Km de Béziers, 12km d'Agde et 9 Km de Pézenas. Idéalement situé entre les autoroutes A9 et A75, l'Ehpad dispose d'un parking accessible et gratuit. Sa proximité avec le centre du village permet l'accès aux commerces et services.

A sa création en 1988 la résidence était un foyer logement. En 2006, pour mieux accompagner encore ses résidents, la résidence est devenue un EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Ainsi l'établissement accueille aujourd'hui des personnes autonomes, mais qui ont besoin d'être

accompagnées dans certains gestes de la vie quotidienne. D'autres nécessitent un accompagnement plus conséquent. Notre établissement n'est pas une structure sanitaire, néanmoins certains soins médicaux peuvent être prodigués. Une surveillance de jour comme de nuit assure tranquillité d'esprit, tant pour les résidents que pour leurs familles.

La résidence est avant tout un lieu de vie et d'échanges.

De par sa petite taille, une trentaine de résidents seulement, la résidence a réussi à conserver un côté familial et convivial. Chaque résident peut continuer à vivre à son rythme. Chacun peut déterminer s'il préfère participer aux animations ou plutôt rester "chez lui" dans son espace privatif. Le respect des choix de vie, de la dignité de tous, résidents comme personnel, sont au cœur de nos engagements. Les horaires des visites sont libres, en semaine comme le week-end.

3. L'organisation de la Résidence

L'EHPAD est un établissement public, agréé à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et à l'Aide personnalisée au Logement.

Il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, ou moins de 60 ans sur autorisation de la MDPH, valides, semi-valides ou dépendantes, seules ou en couple.

Il peut accueillir 32 personnes, dont une personne en accueil temporaire.

Les décisions concernant la gestion, les finances et le fonctionnement sont prises par le CCAS qui se réunit à la demande de la directrice de l'établissement.

Le comptable de la résidence est un agent du Trésor public, installé à la Trésorerie de Sète. Son rôle est d'une part de vérifier que les règles des finances publiques sont respectées et d'autre part d'exécuter les paiements et d'encaisser les recettes.

La directrice est responsable de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et assure la

conduite générale de l'établissement. Elle est garante des prestations et du confort de vie des résidents, ainsi que la sécurité, de l'hygiène et de l'application des règles déontologiques en direction des personnes et des biens.

L'organisation de la Résidence s'appuie sur des valeurs et missions partagées par l'ensemble de l'équipe et qui guident notre accompagnement :

-  Reconnaître la personne comme un individu unique et digne : Offrir une prise en charge individualisée dictée par les besoins spécifiques de chaque résident ;
-  Reconnaître la personne comme un être relationnel : Favoriser les liens familiaux, amicaux, intergénérationnels, dans la résidence et à l'extérieur. Valoriser la diversité des rapports sociaux à travers des relations libres et respectueuses.
-  Reconnaître la personne comme une volonté libre et autonome : Favoriser le maintien de l'autonomie en adéquation avec la volonté de chacun.

Le personnel de la structure se compose d'une équipe de 29 personnes (25.85 ETP) :

Administratif :

- 1 directrice ;
- 1 secrétaire d'accueil ;
- 1 agent RH et comptabilité ;

Vie sociale - animation :

- 1 animatrice ;

Soins :

- 1 médecin coordonnateur ;
- 2 infirmières ;
- 1 psychologue
- 8 aides-soignantes ;
- 1 aide médico psychologique ;
- 4 veilleuses de nuit (2 remplaçantes)

Hôtelier :

- 6 agents de service ;

4. L'hôtellerie

4.1. Les chambres

Les chambres individuelles ont toutes une salle de bain et un sanitaire individuel. Elles sont équipées de prises TV et téléphone et d'une sonnette d'alarme en cas de besoin.

Le mobilier indispensable est fourni : lit, chevet, table, chaise, fauteuil, placard ou armoire. Pour le reste vous avez tout le loisir d'apporter petits meubles, fauteuil et les objets de décoration que vous affectionnez. Les appareils électriques doivent respecter les normes de sécurité en vigueur. Vous pouvez également décorer votre chambre à votre goût. Une clé vous est remise à votre entrée.

L'entretien journalier de votre chambre est assuré par nos agents de service hôtelier. Chaque chambre

dispose d'un petit balcon que vous pouvez aménager, fleurir à votre guise.

Une prise de téléphone vous permet de recevoir des appels et d'appeler. Les communications téléphoniques restent à votre charge.

Le personnel technique assure l'entretien des chambres et parties communes de la résidence.

4.2. L'entretien du linge

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, gants, serviettes de table) est fourni et entretenu par un prestataire de service mandaté par l'établissement.

Le linge personnel est fourni par vous ou vos proches.

Il vous ait demandé dès l'entrée un trousseau de linge personnel dont l'inventaire est réalisé avec l'établissement. Le linge nouveau apporté ou acheté au cours du séjour doit être signalé au service pour ajout sur l'inventaire.

Le linge personnel est impérativement identifié (nom et prénom) afin d'être entretenu par un prestataire extérieur.

La distribution du linge propre est assurée par nos agents de service dans la chambre des résidents.

4.3. Les repas

Vos goûts, préférences alimentaires et régimes spéciaux sont notés en début de séjour. Vos habitudes de vie sont aussi notées et les menus adaptés à vos attentes et contraintes de santé.

Chaque mois la résidence organise des repas à thème, des anniversaires. Vous pouvez consulter le menu de la semaine qui est affiché sur l'écran TV dans le hall d'entrée ou en salle de restauration.

Le service de restauration est assuré par une société prestataire extérieure à l'établissement. Il réalise tous les jours sur place, les repas qui vous seront servis au restaurant aux heures suivantes :

- Petit déjeuner (servi le plus souvent en chambre) : à partir de 7h45
- Déjeuner : à partir de 12h15
- Goûter : à partir de 15h30
- Dîner : à partir de 18h30

Il n'y a pas de durée déterminée aux temps des repas. Ils peuvent s'étendre donnant le temps à tous de se restaurer à son rythme, de bavarder à la fin du repas.

Quand l'état de santé du résident l'exige, les repas peuvent être servis en chambre.

Dans la salle de restaurant, une place est dédiée à chaque résident, en fonction de ses affinités. Un plan de table est établi, mais il est toujours possible de changer de place. Chacun a ses habitudes que nous respectons.

En période de fortes chaleurs des collations sont proposées en dehors des moments de repas. Une boisson fraîche est proposée à 10h30 et 17h. Une fontaine à eau (tempérée, fraîche ou gazeuse) est disposée dans le couloir du 1^{er} étage.

Les résidents peuvent partager un repas avec les membres de leur famille ou toute autre personne s'ils le souhaitent. Il suffit de prévenir l'accueil 48h avant. Une table est alors dressée dans le petit salon ou dans la salle d'animation afin d'offrir un moment d'intimité et de convivialité aux hôtes du résident. Le règlement du « repas visiteur » est assuré par la directrice pour un montant de 8.40€ le repas.

5. L'accompagnement aux soins

Le personnel de la résidence est présent 24 heures sur 24, cela tous les jours de l'année. Il assure une surveillance médicale rapprochée des résidents les plus fragiles. Cette surveillance est plus discrète, mais néanmoins présente, pour les personnes les plus autonomes.

L'EHPAD Mireille Vidal est un lieu de prévention et de soins où sont dispensées de façon coordonnée des prestations médicales et paramédicales qui vous sont nécessaires.

L'établissement vous accompagne dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie en recherchant votre participation chaque fois que possible, dans l'objectif de rétablir ou de maintenir le plus haut niveau possible d'autonomie.

L'établissement a un médecin coordonnateur qui est chargé de la coordination des soins et que vous pouvez contacter ou votre famille dans le cas d'un souci lié à cette coordination.

Les infirmières assurent le suivi des prescriptions médicales et les soins nécessaires au maintien de votre

santé. Elles organisent les rendez-vous médicaux extérieurs et travaillent en parfaite collaboration avec votre médecin traitant. Vos traitements médicaux sont fournis par la pharmacie du village qui constitue sur place vos piluliers.

L'équipe soignante dispense des aides pour les activités de la vie quotidienne : l'aide à la toilette, aux autres soins quotidiens du corps (coiffage, rasage), l'aide au repas, l'aide à l'habillage, l'aide aux déplacements dans l'enceinte de l'établissement, la prise en charge de l'incontinence et toutes mesures favorisant le maintien de l'autonomie et des liens sociaux.

Deux veilleuses de nuit sont présentes chaque soir dans l'établissement, dont une aide-soignante. Elles répondent aux appels et assurent une série de rondes régulières dans les chambres, pour s'assurer de la continuité des soins des résidents et de leur sécurité.

Le suivi médical de chaque résident est informatisé et sécurisé. Il est mis à jour quotidiennement par l'équipe pluridisciplinaire afin d'assurer un suivi médical efficient.

6. L'animation

Les actions d'animation sont organisées par l'EHPAD au sein de l'établissement. Un planning mensuel est affiché au sein des services et l'animation du jour est rappelée sur l'écran TV de l'accueil.

Les prestations ponctuelles d'animation vous seront signalées au cas par cas ainsi que les conditions financières de participation, s'il y a lieu.

Les familles et bénévoles sont vivement invités à participer aux animations dans l'établissement.

Des ateliers sont permanents dans notre établissement et chacun de vous y sera conviés pour y participer :

- Atelier « Bouge avec ton corps » danse thérapie lundi AM ,
- Atelier médiation animale lundi AM ,
- Atelier activités physiques adaptés le mercredi AM,
- Atelier mémoire ou pâtisserie le mardi matin,
- Atelier manuel ou loto avec l'association les Blouses Roses le mardi AM,

A ces ateliers permanents s'ajoutent des sorties sur le territoire en fonction de la saison et des évènements, sorties à la médiathèque, au club de pétanque, activités « potager » sur l'établissement, ateliers « bien-être », rencontres intergénérationnelles....

Une fois par mois le prêtre de la paroisse ainsi que des bénévoles viennent animer une messe sur la résidence. Vous avez également la possibilité de faire appel au ministère du Culte de votre choix.

7. Le service administratif

Un accueil téléphonique et physique permet de répondre aux diverses questions des résidents et des familles. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires à la constitution de votre dossier administratif, ainsi que sur les aides financières que vous pouvez solliciter. La secrétaire peut être un appui au montage administratif de ceux-ci.

Le service administratif réceptionne votre courrier et vous le distribue, ou à votre famille, dès que possible.

8. Les intervenants extérieurs

Des professionnels extérieurs à l'établissement interviennent, sur demande, chaque semaine.

Un pédicure et une coiffeuse se déplacent à la résidence, sur rendez-vous.

La liste des intervenants, ainsi que les tarifs pratiqués sont à demander à l'accueil. Le résident a le choix de son prestataire.

Ces services sont à la charge du résident qui règle lui-même le règlement des honoraires. Il peut se faire aider par le service administratif qui prend les rendez-vous.

9. La vie en établissement

9.1. Le respect des droits des résidents

La charte des Droits et Libertés de la personne âgée dépendante est affichée dans le hall d'accueil et remise avec le dossier d'admission. Elle établit nos

EHPAD Mireille VIDAL ■ ■ ■ 2 Chemin des
Tiradous34 630 Saint-Thibéry – 04 67 77 06 22

engagements d'écoute et de respect de la personne et guide nos pratiques de soins et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Nos équipes sont formées et sensibles au respect de la Bienveillance. L'encadrement et la direction veillent au respect de l'application des bonnes pratiques professionnelles. Ils sont à l'écoute de vos remarques et sensibles à tout manquement à ces engagements. Vous pouvez parler en toute confiance d'agissements qui seraient vécus comme maltraitants.

Des associations locales et nationales renseignent et luttent contre la maltraitance. Elles peuvent être contactées aux numéros suivants : ALMA Hérault : 04 67 04 28 50 / SOS Maltraitance : 3977.

En cas de litige avec la structure, les résidents ou leur famille peuvent faire appel aux personnes qualifiées nommées par le préfet et mentionnées ci-dessous :

NOM PRENOM	TELEPHONE	EMAIL
BERVELT Marcelle	06 75 40 80 32	Demainnous59@gmail.com
SCHNEIDER Arlette	06 25 63 20 80	Schneider.arlette@free.fr

9.2. Les règles de vie commune

Afin de garantir la liberté et le respect de chacun, il vous est recommandé :

- D'écouter avec discrétion vos appareils de radio et de télévision ;
- De respecter les mesures de sécurité qui sont affichées dans l'établissement et qui sont présentées dans le règlement de fonctionnement ;
- De ne pas fumer dans les chambres et dans les lieux de vie commune ;
- De respecter le matériel de l'établissement et des autres résidents ;
- De signaler toute sortie ou absence

9.3. Votre admission

Un dossier administratif est constitué lors de la demande d'admission auprès de la direction. Il se compose des pièces suivantes :

-  Les notifications des pensions et justificatifs des autres ressources
-  La copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition

Le jour de l'entrée, vous devrez compléter le dossier avec les éléments suivants :

-  La copie du livret de famille,
-  La carte ancien combattant ou veuve de guerre ou ascendant,
-  La copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour,
-  La carte vitale et copie de l'attestation,
-  La carte de mutuelle,
-  L'attestation de droit
-  Un relevé d'identité bancaire,
-  Les médicaments et ordonnances en cours, comptes-rendus médicaux, protocoles de soins éventuels et ALD,
-  Le questionnaire sur les habitudes de vie,

Et le cas échéant :

-  La copie du titre d'invalidité,
-  La notification éventuelle du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice,
-  La notification éventuelle d'APA,
-  La notification éventuelle d'admission à l'aide sociale.

Pour les Aides Sociale à l'Hébergement :

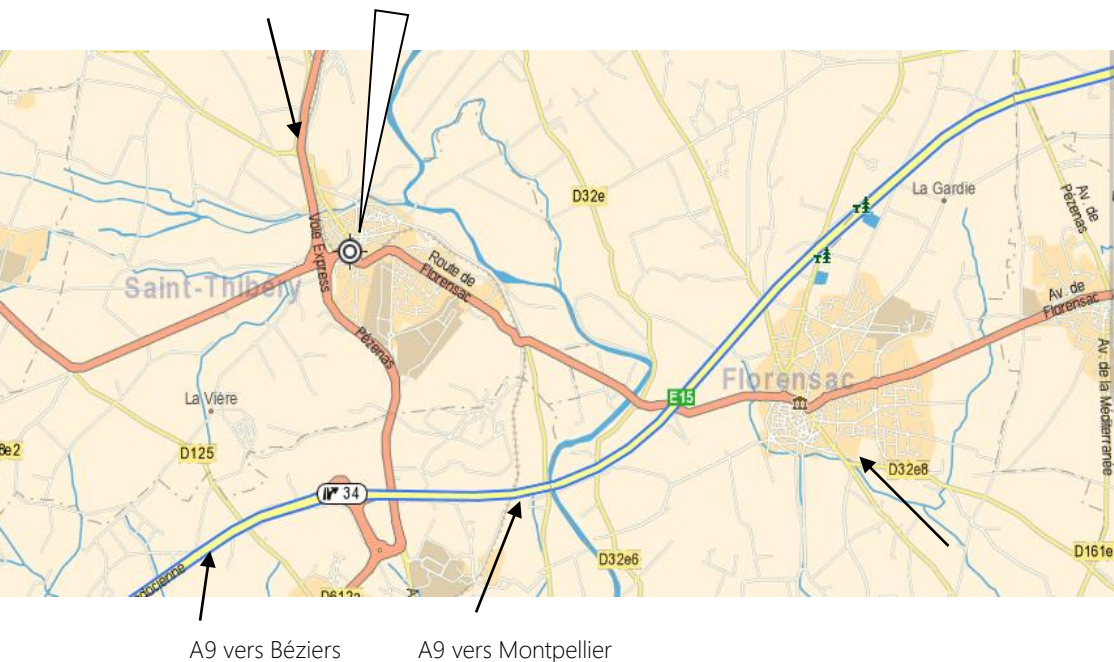
-  Les trois derniers relevés bancaires
-  L'échéancier de la cotisation mutuelle santé
-  L'échéancier de la Responsabilité Civile -vie privée

Lors de votre entrée, vous recevrez un livret comprenant le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour (signé entre le directeur et le résident ou son représentant), la charte des droits et libertés de la personne accueillie, ainsi que des papiers à consulter attentivement.

Le personnel administratif de l'établissement est à votre disposition pour tous renseignements et se fera un plaisir de vous faire visiter notre établissement.

10. Plan d'accès

Pézenas Résidence Mireille VIDAL



Pour en savoir plus :

Site de la commune de Saint-Thibéry : <https://ville-saint-thibery.fr/fr/ehpad.html>

- Vidéo « Bienvenue chez Nous » :

<https://www.youtube.com/watch?v=AMfqpyC-onw>

- Facebook Résidence Mireille Vidal

EHPAD Mireille VIDAL 2 Chemin des
Tiradous34 630 Saint-Thibéry – 04 67 77 06 22